COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

MISSIONS

- statuer en première instance sur les litiges visant la qualification et la participation des joueurs ainsi que l'application des Règlements Généraux de la F.F.F. et des Règlements de la Ligue de Paris-ile de France et du District,

Elle procède aux auditions nécessaires.

Le cas échéant, elle donne connaissance à d'autres Commissions du District des informations qui peuvent les concerner.

Les cas de suspicion de fraude sur identité sont, en première instance, de la compétence de la Commission de Discipline.

- homologuer les Règlements des Challenges, Tournois ou Coupes organisés par les clubs du District.

Toutefois, c'est la Ligue qui a compétence :

. lorsque ces Challenges, Tournois ou Coupes sont organisés par un club dont l'équipe première évolue en Championnat de Ligue,

. pour toute demande d'organisation d'un match avec une équipe étrangère.